

50 \$ pour une « assurance santé » inutile : le RPCU interpelle le gouvernement

Montréal, 7 janvier 2016 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, est très préoccupé par la mise en disponibilité récente d'un programme comparable à une « assurance santé » privée n'apportant aucun avantage supplémentaire. Alors que le débat public fait rage à propos de l'accès aux soins, des frais accessoires et des abus financiers envers les aînés, le RPCU estime cette initiative profondément inappropriée.

Le programme « Protection-santé » prétend faciliter « l'accès à une meilleure relation avec votre médecin », « à un diagnostic ou à un document détenu par un établissement de soins » ou « à la recherche d'un lieu d'hébergement ». Le programme prétend également offrir des « conseils juridiques » de même que de l'aide en cas de « plainte à l'égard du réseau de santé ou de professionnels de la santé ». Le programme exige en contrepartie un paiement annuel de 49,95 \$ par personne, prélevé sur la carte de crédit de l'utilisateur.

Du point de vue du RPCU, il s'agit d'une commercialisation disgracieuse de services d'aide qui sont déjà disponibles gratuitement auprès des comités des usagers et des comités de résidents de tout le Québec. Le RPCU demande donc aux autorités compétentes de déterminer si cette initiative constitue de l'exercice illégal de la médecine, du droit et si elle contrevient aux règles régissant la vente de produits d'assurance. Le RPCU demande enfin au gouvernement et à l'ensemble des groupes parlementaires de rejeter clairement cette initiative malheureuse.

Le programme « Protection-santé » est offert par le Conseil pour la protection des malades : <https://www.protection-sante.ca/>

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. 86 % des comités des usagers et de résidents du Québec sont membres du RPCU. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744